

M.G.I. DIGITAL TECHNOLOGY
Société Anonyme au capital de 6.195.480 euros
4, rue de la Méridiennes – 94260 FRESNES
324 357 151 RCS Créteil

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 24 JUIN 2021

FORMULE DE VOTE PAR PROCURATION

Je, soussigné,

Nom ou dénomination :

Prénom usuel ou forme :

Domicile ou siège social :

Connaissance prise des documents annexés à la présente formule, de l'avis inséré dans celle-ci,

Donne pouvoir à :

À l'effet de me représenter à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la société MGI DIGITAL TECHNOLOGY qui se tiendra le 24 juin 2021 à 11 heures, au siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire :

- *Rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2020,*
- *Rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice et sur les opérations visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce,*
- *Approbation des comptes de l'exercice 2020,*
- *Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2020,*
- *Affectation des résultats,*
- *Approbation du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce,*
- *Quitus à donner aux administrateurs,*
- *Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions,*
- *Renouvellement du mandat d'un co-commissaire aux comptes, le Cabinet Deloitte et Associés,*

A titre extraordinaire :

- *Rapport du Conseil d'administration,*
- *Rapport spécial des Commissaires aux comptes,*
- *Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions nouvelles ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires*
- *Délégation de compétence à l'effet de procéder à l'émission d'actions ou d'autres titres de capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription et par une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier dite par placement privé*
- *Autorisation consentie au conseil d'administration pour augmenter le nombre d'actions à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription*
- *Autorisation conféré au conseil à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation de tout ou partie de ses propres actions*
- *Plafond global des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital*
- *Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves ou bénéfices ou autres sommes dont la capitalisation serait admise*
- *Délégation de compétence donnée au Conseil de l'effet d'augmenter le capital en faveur des salariés de la société ou des sociétés de son groupe, adhérant à un plan d'épargne entreprise*
- *Pouvoirs*

